

DÉVELOPPER UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET INNOVANT



La stratégie de développement économique de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'appuie :

- D'une part sur la contribution qu'elle a porté (avec 6 autres EPCI du Nord Lorraine dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'Internationalisation (SDREII), avec 4 ambitions :
 - Décloisonner les pratiques de développement économique au service de la performance territoriale et de la transition énergétique d'un nouvel espace de projet Nord Lorraine,
 - Capitaliser le « fait frontalier » et affirmer la dynamique d'ouverture internationale comme cœur de projet de l'espace Nord Lorraine,
 - Coanimer un écosystème de l'Innovation, du Numérique et de la transition énergétique,
 - S'engager dans une architecture régionale du soutien à l'entreprise et au développement économique.
- D'autre part, sur la démarche « Territoires d'Industrie à travers laquelle les acteurs socio-économiques et des partenaires publics ambitionnent de renforcer l'attractivité du territoire en capitalisant sur son terreau industriel tout en l'amenant vers un haut-degré de modernisation et d'inscrire l'ensemble du territoire dans une logique 4.0 dans l'ensemble des composantes qui constitue cette démarche (industrie-économie, artisanat, santé, éducation-formation, agriculture, mobilités...)

Cette stratégie se décline autour de 8 orientations :

**Renforcer
l'attractivité du
territoire**



- L'attractivité du territoire passe par une offre foncière et immobilière performante, permettant à la fois de répondre aux besoins des entreprises, de continuer à accueillir des activités de production mais aussi d'anticiper les évolutions liées aux activités.

La Communauté de Communes dispose de trois parcs d'activités communautaires à vocation industrielle, artisanale et commerciale sur une surface totale de 80,5 ha. Peu de parcelles sont encore disponibles.

- La recomposition et le renouvellement de l'offre foncière et immobilière, dans le respect d'un principe d'économie de l'espace et de densification, constituent des leviers pour maintenir l'attractivité du territoire, réduire les impacts environnementaux et valoriser les ressources locales.

La Communauté de Communes, qui a pour souhait d'aménager zone d'environ 60 ha à vocation d'accueil d'activités tertiaires et artisanales d'environ 60 ha, située le long de la VR52 entre Rombas, Pierrevillers et Marange Silvange (Zone de Ramonville), a demandé l'inscription de cette zone au SCoTAM.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Engager la procédure ZAC, ou toute autre procédure d'aménagement, pour l'aménagement d'un parc d'activités communautaire à « Ramonville » (Rombas, Pierrevillers, Marange-Silvange).
- Etablir une convention de portage foncier avec l'EPFGE (dans le cadre de l'étude de stratégie foncière qui est actuellement en cours ou dans le cadre de tout autre dispositif) pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de ce nouveau parc d'activités communautaire.

Promouvoir la reconversion des friches industrielles



Le Projet des Portes de l'Orne

- Ce projet porte sur une friche industrielle, de 550 hectares, qui correspond aux anciens sites sidérurgiques des usines de Rombas et Gandrange. Il vise à reconverter ce site pour ne pas le laisser en déshérence et enclencher une nouvelle dynamique territoriale.
- Le projet est porté par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, composé des Communautés de Communes du « Pays Orne Moselle » et « Rives de Moselle ».
- Les réflexions sur la transformation de ce territoire ont été initiées il y a plus de 10 ans et ont donné lieu à la réalisation de nombreuses études. Ces dernières ont permis, entre autres, de phaser le projet en 3 tranches (les Portes de l'Orne Amont, Aval et Confluence).
- Le site des « Portes de l'Orne amont » (1^{ère} tranche du projet) fait l'objet d'un projet de reconversion urbaine qui a pour ambition de créer un véritable quartier du 21^{ème} siècle. Les objectifs sont notamment de :
 - Réenchanter cet ancien site sidérurgique et lui redonner une place centrale dans la dynamique locale,
 - Offrir de nouveaux espaces publics et privés de qualité à vivre et à partager pour créer une vraie vie de quartier, dans un esprit « tiers-lieu »,
 - Faciliter l'accès au quartier et son accroche à la « Cité des Loisirs » d'Amnéville et vers le Sillon Mosellan,
 - Développer une offre de logements qualitative et diversifiée, en cohérence avec l'offre préexistante sur le territoire,
 - Valoriser le passé de ce territoire tout en promouvant de nouvelles constructions durables,
 - Favoriser le redéploiement d'activités économiques sur cet ancien site sidérurgique...

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Poursuivre la procédure ZAC en cours (finalisation du dossier de réalisation,
- Mettre en œuvre la convention foncière établie avec l'EPFGE en vue d'acquérir l'ensemble des terrains qui sont encore propriété d'Arcelor Mittal,
- Finaliser l'étude « mobilités » en cours afin de définir et de prioriser les interventions à programmer pour favoriser le développement des modes actifs et des modes doux sur le site des Portes de l'Orne,
- Mettre en œuvre, en partenariat avec « l'EPFGE », une stratégie de dépollution du site en se concentrant sur le secteur des Portes de l'Orne Amont,
- Poursuivre la réhabilitation des bâtiments historiques : Magasin Général, Ateliers Locotracteurs, Grands Bureaux, en s'appuyant sur les conclusions de l'étude de vocations réalisée en 2022, en recherchant les financements nécessaires ainsi que tous les partenariats envisageables avec des acteurs publics ou privés,
- Poursuivre la constitution d'un corridor écologique reliant l'Orne au nord à la ZNIEFF au sud, amorcée par la 1ère phase de l'agrafe paysagère. Engager, à cet effet des partenariats, notamment avec ArcelorMittal et la Société « Rombas Industry ».
- Poursuivre les négociations engagées avec « RTE » afin de résoudre la problématique de la ligne électrique Haute Tension qui traverse le site d'Ouest en Est,
- Encourager la réalisation du dernier barreau permettant d'assurer la continuité de la VR52 reliant l'agglomération Messine et le Luxembourg via l'autoroute A30 vers Esch Belval.

- Engager la réhabilitation du Pont de Vitry-sur-Orne afin de permettre une desserte des « Portes de l'Orne Amont » depuis la « VR 52 » (au Nord),
- Poursuivre la piste cyclable aménagée en bordure de la « RD 8 » en direction de la rue de la Ferme à AMNEVILLE,
- Poursuivre et développer le programme d'animation mis en œuvre en 2022 au « Cap'Orne (Maison du Projet),
- Favoriser le partage, la diffusion et la transmission de l'histoire du site : expérience de réalité augmentée, ...
- Déployer la dynamique « tiers-lieu » sur le site (en s'appuyant sur les 1ers équipements) et favoriser son appropriation par les futurs usagers,
- Préparer la mise en service du « Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » (prévue dans le courant du 2^{ème} semestre 2023),

**Mettre en œuvre toutes
les conditions
permettant
l'implantation, la
création, le
développement et la
croissance des
entreprises sur le
territoire**



Cette orientation s'appuie sur 2 nécessités :

La nécessité d'ancrer les politiques économiques dans le territoire

- L'évolution des leviers de la croissance actionnés par les pouvoirs publics explique dans une large mesure la nécessité d'ancrer davantage la politique économique dans les territoires, suivant un principe de subsidiarité.
- De nombreux acteurs économiques soulignent les atouts d'une prise de décision décentralisée. La connaissance des besoins des entreprises et des ressources mobilisables sur le terrain sont fréquemment cités, compte tenu de la diversité qui caractérise nos territoires, en termes de démographie, de qualification de main d'œuvre, de répartition sectorielle des activités, etc.
- Cet aspect a été renforcé par l'attention portée au soutien et au développement des PME. Ces dernières sont rarement situées sur plusieurs régions.
- Leur croissance est souvent confrontée à des problèmes de financement, auxquels peuvent répondre les collectivités. Elle est largement dépendante également de leurs capacités d'innovation.

Cette orientation s'appuie sur 2 nécessités :

La nécessité d'une large mobilisation des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de plusieurs leviers d'intervention : les aides aux entreprises, qui peuvent prendre la forme d'exonérations, de subventions, la participation au financement des entreprises, l'offre foncière, avec la création de zones d'activités, la création d'infrastructures spécifiques destinées à l'accueil des entreprises, la mise en place de prestations de conseil à direction des entreprises... Ces leviers peuvent intervenir dans des secteurs variés : l'industrie, le commerce, l'artisanat, l'agriculture, l'économie sociale et solidaire...
- il convient, par ailleurs, de rappeler que le développement économique fait partie des compétences obligatoires des EPCI à fiscalité propre, dont le rôle a été reconnu en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation des zones d'activités.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Poursuivre la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises

le besoin d'accompagnement public des entreprises reste très important a fortiori à la suite de la crise sanitaire et économique déclenchée par la COVID-19. L'immobilier d'entreprise constitue un aspect prépondérant du développement du territoire, en ce qu'il représente un investissement non délocalisable. Les territoires doivent donc avoir la capacité de proposer une offre adaptée tant en foncier, qu'en locaux mais aussi en dispositifs d'accompagnement. Un partenariat a été mis en place, à cet effet, avec le Département de la Moselle afin de soutenir financièrement les entreprises dans leurs investissements immobiliers, il conviendra de poursuivre ce partenariat,

- Adapter l'offre foncière aux besoins des entreprises

L'attractivité du territoire passe par une offre foncière et immobilière performante, permettant à la fois de répondre aux besoins des entreprises, de continuer à accueillir des activités de production mais aussi d'anticiper les évolutions liées aux activités.

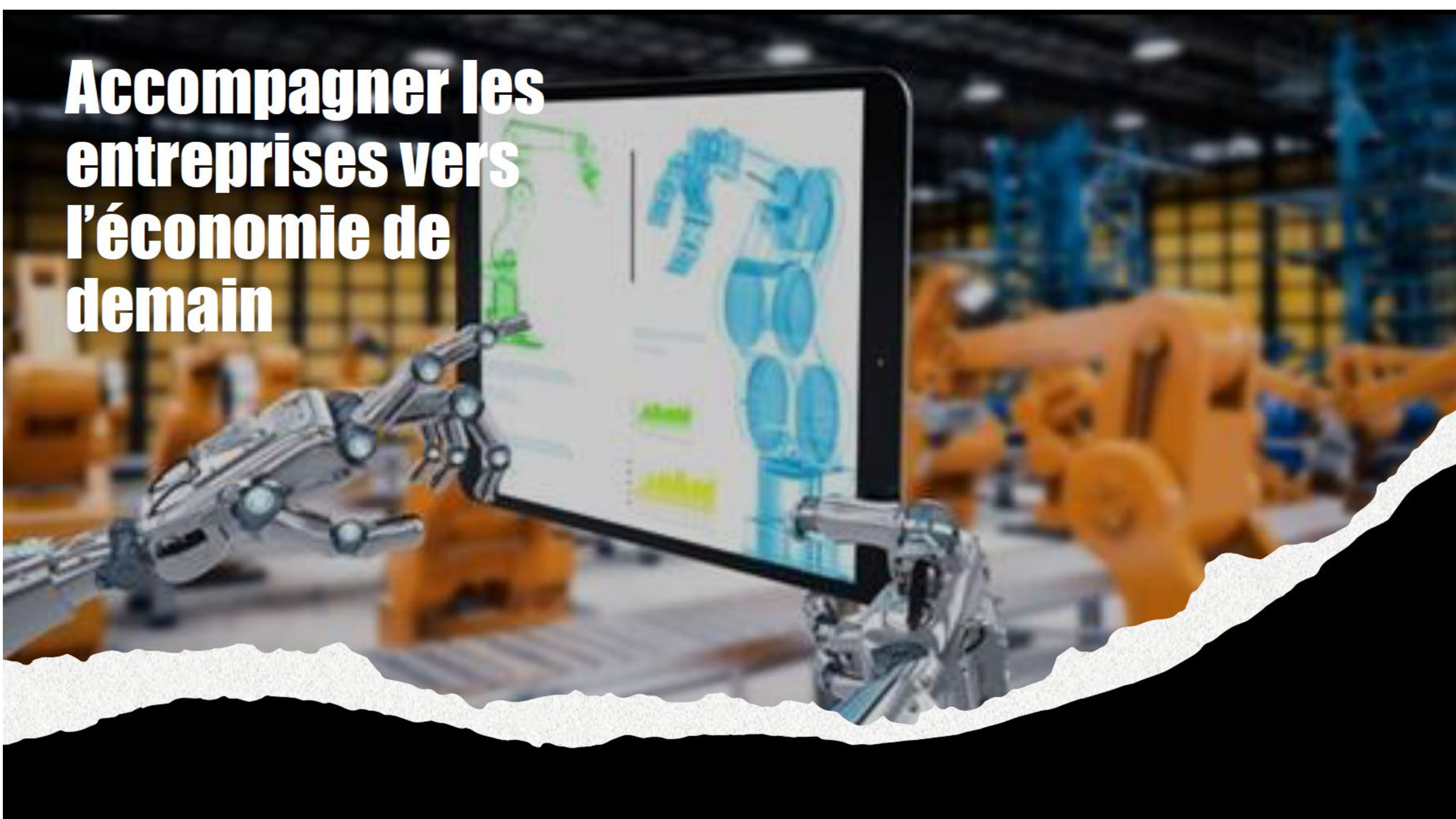
La Communauté de Communes dispose de 3 parcs d'activités à vocation industrielle, artisanale et commerciale sur une surface totale de 80,5 ha. Peu de parcelles sont encore disponibles. La recomposition et le renouvellement de l'offre foncière et immobilière, dans le respect d'un principe d'économie de l'espace et de densification, constituent des leviers pour maintenir l'attractivité du territoire, réduire les impacts environnementaux et valoriser les ressources locales.

Cela se traduira en 2023

- Comme déjà évoqué précédemment, par l'aménagement de la zone de Ramonville située entre la future VR52 et l'actuelle RN 52 entre Rombas, Pierrevillers et Marange Silvange,

Il s'agit d'une zone de 60 ha à vocation d'accueil d'activités tertiaires et artisanales qui a été inscrite au SCoT de l'Agglomération Messine.
- Par une extension du Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine », dans le respect des procédures d'urbanisme et environnementales à mettre en œuvre à cet effet.
- Une offre foncière nouvelle pourra également être proposée dans le cadre de l'opérations de requalification de friches industrielles des « Portes de l'Orne ».
- Un rapprochement des acteurs économiques qui pourra être mis en place en partenariat avec le Club Entreprises Rives de Moselle, véritable outil de développement économique créé par et pour les entreprises, accélérateur d'échanges, de compétences et d'expériences.

**Accompagner les
entreprises vers
l'économie de
demain**



A la suite de la crise sanitaire qui a fortement touché les entreprises, il conviendra de réfléchir à la mise en place de dispositifs destinés à soutenir les chefs d'entreprise qui souhaitent construire l'économie de demain : une économie innovante, responsable, plus respectueuse de l'environnement, et créatrice d'emplois locaux, durables et non délocalisables.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- **S'appuyer sur le « Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » en cours de réalisation dans le cadre de la requalification des « Portes de l'Orne » (ouverture envisagée dans le courant du 2^{ème} semestre 2023) :**
 - Les acteurs économiques pourront s'appuyer sur ce lieu ressource pour développer leurs idées, accélérer leurs projets, partager avec leurs pairs et générer de nouveaux réseaux.
 - Des rencontres et ateliers pourront y être organisées à l'attention des porteurs de projets, créateurs d'entreprises, entrepreneurs désireux de prendre le virage de la transition écologique et numérique.

- **Créer des espaces alternatifs de type « coworking », « Tiers-Lieux », « Fab'Lab »,**

En s'appuyant, notamment, sur les outils mis en place dans le cadre du projet de requalification des « Portes de l'Orne » :

- **Développer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat sur le territoire**, par la mise en place d'un événement annuel autour de l'entrepreneuriat.

**Soutenir les
filiales
économiques
innovantes**



Soucieuse de faire de son territoire un territoire d'emploi, attractif pour les entreprises et porteur de filières d'avenir, un territoire créateur d'emplois, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle devra réfléchir, dès 2022, à la mise en place d'un accompagnement des écosystèmes stratégiques innovants.

Cette démarche pourra s'appuyer sur le « Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » en cours de réalisation dans le cadre de la réalisation des « Portes de l'Orne ».

Actions à engager dès 2023 :

- Soutenir la création de PME et de start-ups

- Soutenir de façon durable, la création et l'incubation de start-Ups technologiques et plus largement des PME et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) pour développer l'innovation et l'emploi.

- Aider au développement des PME et Start-Up

- Favoriser la croissance de nos start-Ups et PME grâce aux acteurs privés, et encourager l'intermédiation dans un objectif de création d'emplois.

- Développer la filière numérique

- La Communauté de Communes soutiendra le développement de la filière numérique en s'appuyant sur le « Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain » (ont elle est membre) et l'association « French Tech East » (anciennement Lornech) et par la mise en place d'un « Bâtiment Totem » dans le cadre de la réalisation du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » des « Portes de l'Orne ».

- **S'inscrire dans l'incubation d'entreprises innovantes industrielles**

Pour se faire, et à une échelle plus large que notre territoire, un incubateur à vocation industrielle est en cours de développement en lien avec le réseau SEMIA. Celui-ci répond à plusieurs enjeux :

- Créer et accompagner de nouveaux projets en lien avec les entreprises du territoire et les structures de recherche et d'enseignement supérieur pour faciliter notamment le transfert de technologie ;
- Proposer des dispositifs favorisant la montée en compétence technique, au développement commercial des projets liés à l'industrie des start-ups incubées ;
- Et enfin attirer des projets exogènes qui seront encouragés par l'écosystème favorable développé.

La mise en œuvre de cet incubateur s'inscrirait donc sur les méthodologies d'incubation développées par SEMIA, en lien particulier avec le campus des arts et métiers et CaMéX-IA, ainsi que le centre de recherche Arcelor-Mittal.

- **Promouvoir les filières locales telles que l'agro-alimentaire, les services de proximité**

**Renforcer l'offre
de formation et
de recherche en
soutenant
l'innovation**



Les intercommunalités (Rives de Moselle, Orne Lorraine Confluence, Pays Orne Moselle et Val de Fensch) sont particulièrement attentives aux attentes de leurs habitants et de leurs territoires quant à pouvoir accéder à une offre de formation et de recherche de proximité, de grande qualité et qui permette des perspectives d'employabilité sur leur territoire.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, comme les trois autres intercommunalités partenaires, s'inscrit dans une **volonté partenariale en lien avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, campus de Metz, au titre du projet CaMéX-IA** portant sur la digitalisation et les usages de l'Intelligence Artificielle et son application aux métiers de l'industrie, du bâtiment et de la construction.

Pour rappel, CaMéX-IA est un Campus des Métiers et des Qualifications, catégorie Excellence, résultant de l'union de 26 partenaires sur 34 sites que sont des lycées généraux, technologiques et professionnels (dont Talange), une faculté, des IUT, des écoles d'ingénieurs, le CROUS et des grandes entreprises.

Actions à engager dès 2023 :

Poursuivre le partenariat engagé en 2021 avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, campus de Metz, au titre du projet CaMéX-IA

Participer à la redynamisation des centres villes



La Communauté de Communes s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes. Ce programme a pour objectif principal

- d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants,
- de retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres,
- de soutenir et développer le commerce de proximité,
- de maintenir l'attractivité commerciale de la CCPOM et réduire ainsi l'évasion commerciale.

Actions à engager dès 2023 :

Consolider et développer le dispositif mis en place pour la redynamisation des commerces des centres villes en engageant une réflexion afin de le rendre plus incitatif et de permettre qu'un nombre plus important de commerçants puissent en bénéficier

**Renforcer le
rayonnement touristique
du territoire en
développant un tourisme
de qualité**



La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'associe avec les territoires voisins, et plus particulièrement avec la Communauté de Communes Rives de Moselle afin de définir une politique commune en matière de développement touristique, c'est le cas, notamment, pour la pérennisation et le développement de la Cité des Loisirs d'Amnéville, le développement et l'interconnexion de liaisons douces à vocation de loisirs (« Fil bleu de l'Orne » par exemple), le développement d'activités touristiques et de loisirs sur le site des « Portes de l'Orne » (activités complémentaires aux activités développées sur la Cité des Loisirs d'Amnéville).

La CCPOM souhaite également développer une stratégie qui repose sur son patrimoine naturel.

Actions à mener en 2023 :

- Pérenniser et développer la Cité des Loisirs d'Amnéville, en apportant la contribution financière de la Communauté de Communes dans les principaux investissements qui sont envisagés pour consolider les activités déjà présentes en lien avec les autres financeurs (Etat, Région, Département, Communauté de Communes Rives de Moselle et Ville d'Amnéville)
- Développer des activités touristiques et de loisirs sur le site des Portes de l'Orne, en lien et en complément de celles qui sont développées sur la Cité des Loisirs d'Amnéville,
- Développer les liaisons douces à vocation touristique et de loisirs,
- Requalifier et mettre en réseau les chemins de randonnée,
- Mettre en valeur la Vallée du Conroy en partenariat avec la commune de Moyeuvre Petite,
- Mettre en valeur les massifs forestiers situés sur le territoire communautaire.

ŒUVRER POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, qui a acquis en 2016 la compétence « Transition Energétique », s'est engagée en 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui vise à réduire la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la production d'énergie renouvelable.

La Communauté de Communes souhaite poursuivre la dynamique mise en place à l'occasion de l'élaboration de ce PCAET pour définir une politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire.

Cette stratégie se décline autour de 6 orientations :

**Muscler la transition
écologique du
territoire avec
“l’accélérateur de
transition”**



La Communauté de Communes a souhaité, pour mettre en œuvre son « Plan Climat Air Energie Territorial », répondre à l'Appel à Projets « Accélérateur de Transitions » lancé par l'ADEME.

Sa candidature ayant été retenue, cela va permettre à la Communauté de Communes de piloter l'enjeu transversal de la transition écologique dans le cadre du « Pacte Territorial de Relance et Transition Ecologique » qu'elle a signé avec l'Etat et la Région Grand 'Est.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la transversalité et la montée en compétence des EPCI, pour assurer un pilotage et une mise en œuvre plus efficaces des actions de Transition Ecologique, en renforçant les moyens humains par le recrutement d'un poste dédié, et par l'adoption d'un plan de formation et de communication.

L'accélérateur de transitions permet de bénéficier d'un accompagnement aussi bien technique que financier – structurant et opérationnel :

Accompagnement technique :

- Référentiel de Transition Ecologique (Cit'ergie et Economie Circulaire),
- Expertise ADEME/Région/Etat,
- Formations,
- Réseaux.

Accompagnement financier :

- Appui à la recherche de financements des projets mis en œuvre par la Communauté de Communes,
- Aide au recrutement d'un chargé de projet (pilotage + mise en œuvre d'une thématique) / financement d'un plan de communication et de formation.
- Aide à hauteur de 70 % du coût du référent de Transition Ecologique recruté par la Communauté de Communes,

Les actions à mener en 2023 :

En s'inscrivant dans le dispositif « Accélérateur de Transitions » la Communauté de Communes s'est engagée dans :

- **Le référentiel de Transition Ecologique** (Référentiel constitué des démarches « Cit'ergie » sur les enjeux climat air énergie et « Economie Circulaire » sur les enjeux des déchets,
- **La mise en œuvre d'une thématique opérationnelle de son choix** en lien avec les enjeux de son territoire : Actions sur les déchets d'activités économiques ; Ecologie Industrielle et Territoriale ; Biodéchets ; Alimentation Durable ; Don/réemploi/réparation ; Energies Renouvelables et de Récupération ; Maîtrise de l'énergie ; Eco-manifestations ; Adaptation au changement climatique

Le Bureau Communautaire a, lors de sa réunion de décembre 2021, défini ses objectifs quantifiés à atteindre en 3 ans et le plan d'actions pour y parvenir dans le cadre du « Contrat d'Objectif Territorial » signé avec l'ADEME.

L'ADEME n'a désigné le bureau d'études en charge de l'accompagnement technique que fin 2022 (soit avec un retard de près d'un an).

De ce fait, l'élaboration du programme d'actions prévues dans ce Contrat d'Objectif Territorial ne pourra intervenir que courant 2023

**Créer une dynamique
territorial autour des
énergies
renouvelables**



Mode de production énergétique décentralisé et valorisant les ressources naturelles locales, les énergies renouvelables sont liées à la notion de territoire.

Le développement d'unités de production d'énergies renouvelables constitue une dynamique territoriale récente qui répond à une mutation du modèle de production énergétique vers la durabilité.

En principe, les énergies renouvelables relèvent le plus souvent de structures extérieures au territoire : développeurs, bureaux d'études, constructeurs, exploitants et investisseurs sont souvent extérieurs au réseau d'acteurs qui composent un territoire.

Il est également assez rare que l'initiative d'un projet en énergies renouvelables éclore à l'intérieur du territoire sans une incitation étrangère à celui-ci.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes devra définir une stratégie qui permettent d'attirer les investisseurs sur son territoire.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Finaliser le schéma directeur des énergies renouvelables engagé en 2022,
- Impliquer les acteurs locaux, notamment les régies d'électricité, pour donner de la force au projet,
- Rechercher des porteurs de projets,
- Offrir des conditions favorables pour inciter ces porteurs de projets à s'implanter sur le territoire communautaire,
- Identifier et valoriser le foncier permettant d'accueillir les projets,
- Structurer une filière bois à l'échelle du territoire communautaire.

**Réduire la
consommation
énergétique sur
le territoire**



Les territoires sont au cœur des actions à mener en faveur de la sobriété énergétique. Si les grandes orientations pour le climat, l'air et l'énergie sont définies à l'échelle nationale dans des plans et stratégies, le niveau régional et intercommunal sont l'échelle de l'intégration de ces politiques au niveau territoriale pour assurer la cohérence des mesures déployées et leur mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs, tels que l'urbanisme, les transports, le logement, les bâtiments publics, etc.

Actions à mener en 2023 :

- Poursuivre, en partenariat avec l'ALEC, le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), co-porté par l'ADEME et la Région Grand Est, qui a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique, mobilisant l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et des réseaux professionnels.
- Renforcer ou repenser les aides financières allouées aux particuliers par la Communauté de Communes pour la rénovation de leurs logements afin de les rendre plus incitatives et plus efficaces,
- Poursuivre le développement de réseaux de chauffage urbains utilisant les énergies renouvelables ou de la récupération afin de répondre aux besoins énergétiques du territoire et lutter contre les chaudières à fioul très énergivores et polluantes en raison du rejet de particules fines dans l'air.
- Collaborer avec les bailleurs sociaux pour accélérer la rénovation énergétique de leur patrimoine,
- Réduire la consommation du patrimoine public en pérennisant le dispositif de fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et des réseaux d'éclairage public,

**Mettre en œuvre une
gestion durable et
responsable des
déchets**



Eviter la production de déchets et leur offrir un traitement adapté le cas échéant, c'est éviter qu'ils soient rejetés dans la nature et ne polluent les sols et l'eau. De plus, en valorisant les déchets, un statut de ressource leur est conféré.

Ce sont les raisons pour lesquelles le service de la collecte et du traitement des déchets s'est imposé depuis plusieurs années comme un enjeu central tant pour la Communauté de Communes, soucieuse de maîtriser ses finances, que pour les citoyens désirant bénéficier d'un service de qualité.

L'enjeu environnemental est donc un enjeu essentiel à prendre en compte dans le cadre de l'exercice de la mission de collecte et de traitement des déchets qui incombe à la Communauté de Communes.

Pour cela elle doit :

- **Inciter les usagers à réduire leurs déchets et à mieux les trier,**
- **Mettre en œuvre des nouvelles solutions en mesurant leurs avantages, leurs inconvénients et les principales difficultés qui peuvent être rencontrées,**
- **Repenser l'organisation du service des déchets de manière à placer l'utilisateur au centre du service de collecte des déchets ménagers.**

Les actions à mener en 2023 :

- Relancer une procédure en vue de la mise en place d'une « Délégation de Service Public » qui prendra effet au 1er avril 2024
- Encourager une économie circulaire et alternative dans le cadre du « Contrat d'Objectif Territorial » passé avec l'ADEME,
- Mettre en place le « Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – PLPDMA »
- Mettre en œuvre le projet de transfert de la déchèterie d'Amnéville sur le site des « Portes de l'Orne » et en faire une « déchèterie nouvelle génération » qui permettra de développer de nouvelles filières de valorisation des déchets (dans le cadre de la future Délégation de Service Public),
- Développer les activités de réemploi en lien avec le transfert de la déchèterie d'Amnéville sur le site des « Portes de l'Orne »,
- Mettre aux normes et moderniser les trois autres déchèteries (dans le cadre de la future Délégation de Service Public),
- Conteneurisation des collectes des déchets ménagers et des déchets valorisables (dans le cadre de la future Délégation de Service Public),
- Mettre en œuvre l'extension des consignes de tri,

**Protéger et valoriser
la biodiversité
présente sur le
territoire**



En 2008, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a élaboré un Plan paysage avec un plan d'action portant sur 3 actions cadres, déclinées en actions à court, moyen et long terme :

- o NATURE : Des paysages à préserver, à valoriser et à entretenir,
- o URBANISME : Le paysage au cœur des projets urbains,
- o IDENTITE TERRITORIALE : Les éléments du paysage, facteurs d'identité territoriale,

Dans le cadre de ce plan paysage, la Communauté de Communes a établi des partenariats avec des associations du territoire œuvrant pour la protection de l'environnement :

- o Avec le Club Vosgien de la Vallée de l'Orne pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée,
- o Avec la LPO pour différentes actions d'identification, protection et communication sur les oiseaux,
- o Avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour la préservation et la protection des pelouses calcaires.

Action à mener en 2023 :

- Poursuivre et développer ces partenariats,
- Mettre en œuvre d'autres actions prévues dans le plan paysage,
- Mettre à jour ou élaborer un nouveau plan paysage

Prévenir les risques d'inondations GEMAPI



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) depuis le 1er janvier 2018.

Cette compétence est donc assurée par la CCPOM depuis cette date.

Un des objectifs étant de concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection mais aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.

Les actions à entreprendre par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont codifiées dans le code de l'environnement (article L.211-7). La CCPOM s'est positionnée sur les missions obligatoires de la compétence GEMAPI, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique?
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Action à mener en 2023 :

- Mettre à jour un programme pluriannuel sur le territoire communautaire en coordination avec les Syndicats de rivières existants,
- Développer la connaissance du réseau hydraulique des bassins versants, notamment dans le cadre des études menées par Moselle Aval et les Syndicats de rivières,
- Porter les projets en cours (protection contre les inondations et renaturation) sur les bassins versants les plus impactés (ORNE, BARCHE, CONROY et GRAU),
- Etablir et gérer les ouvrages de protection, notamment les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques dans le cadre de la réglementation (décret « Dignes »),
- Développer les partenariats avec les communautés voisines et le Syndicat Moselle Aval, notamment pour l'élaboration d'un PAPI,
- Porter les sujets de la GEMAPI pour toutes les opérations d'aménagements importantes du territoire.

**ASSURER LE
DEVELOPPEMENT
SOLIDAIRE DU
TERRITOIRE ET
AMELIORER LA
QUALITE DE VIE**



La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a pour ambition d'assurer le développement de son territoire, de faciliter la vie de ses habitants, de renforcer son attractivité et de préserver son environnement pour en faire un territoire solidaire où il fait bon vivre.

Cette ambition se traduit à travers 7 orientations

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle exerce la compétence « Petite Enfance » depuis 2010 et dispose, pour exercer cette compétence, de cinq structures multi accueil et d'un Relais Parents Enfants.

Souhaitant s'assurer que les moyens mis en œuvre correspondaient bien aux besoins du territoire et aux attentes de ses habitants, la Communauté de Communes a procédé en 2017, à une mise à jour de l'étude besoins qu'elle avait réalisé en 2009.

Différents axes d'amélioration avaient alors été préconisés dont une réflexion autour du multi accueil de Rombas qui ne répondait plus totalement aux besoins actuels.

Actions à mener en 2023 :

- Achever la construction de la nouvelle structure multi accueil à Rombas,
- Entreprendre le projet de construction d'une nouvelle structure multi accueil à Moyeuvre-Grande (élaboration du programme, mission de maîtrise d'œuvre, recherche de financements),
- Maintenir l'équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil familial,
- Poursuivre la mise en œuvre les actions du Contrat Territorial Global en lien avec les communes membres.

**Pérenniser et
diversifier l'accès aux
soins sur le territoire**



Permettre l'accès aux soins pour tous constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, l'offre de soins étant devenue un élément structurant en matière d'aménagement des territoires. La Communauté de Communes ambitionne donc de renforcer son rôle auprès des communes pour garantir à tous les habitants du territoire un accès aux soins de qualité.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Accompagner les Communes qui s'engagent dans la construction de Maisons de santé ou de soins pour répondre aux besoins des professionnels de santé,
- Mettre en place, dans le cadre de la compétence « Mobilités » et en partenariat avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et la Métropole de Metz, une offre de transport en direction du futur Hôpital de Maizières-lès-Metz,

**Promouvoir les
changements de
comportements en
faveur de la santé
par l'élaboration
d'un projet
alimentaire
territorial**



L'alimentation et le soutien aux filières agricoles de proximité sont essentiels. La Communauté de Communes souhaite donc se doter d'un Projet alimentaire territorial,

Le Projet alimentaire territorial permet, sur la base d'un diagnostic, d'élaborer une stratégie de filières au service de l'offre et de la demande; la contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ; une dimension environnementale avec le développement de la consommation de produits locaux et de qualité ; la valorisation de nouveaux modes de production agroécologiques ; la préservation de l'eau et des paysages ; la lutte contre le gaspillage alimentaire ; une dimension sociale et santé avec l'éducation alimentaire...

Afin de promouvoir une alimentation plus saine, les élèves des écoles pourraient être sensibilisés aux enjeux de l'alimentation.

Le Projet Alimentaire Territorial aura pour objectif principal de faire prendre conscience à l'enfant qu'il peut choisir une alimentation plus saine, plus raisonnée et locale tout en gardant le plaisir de manger et que le choix de son alimentation a un impact.

En créant une cuisine centrale, la Communauté de Communes pourrait notamment s'engager à introduire à terme une part majoritaire de produits frais locaux et non transformés dans les repas des cantines scolaires.

Enfin, la priorité sera donnée à la limitation des déchets alimentaires. En amont, cela se transcrira par la réduction des emballages à usage individuel et le refus drastique des suremballages de la part des fournisseurs partenaires. En aval, il sera mis en place une collecte des déchets alimentaires qui seront recyclés et insérés dans un processus de méthanisation.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Finaliser l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial,
- Engager la réflexion sur la réalisation d'une cuisine centrale et mettre en œuvre, à cet effet, une étude de faisabilité devra être engagée.

Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi



Les 5 antennes emploi communautaires accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Rombas.

Les 5 conseillères à l'emploi aident les demandeurs d'emploi dans leurs démarches : aide à la rédaction de curriculum vitae, lettres de motivation, et toutes démarches administratives liées à la recherche d'un emploi, d'un apprentissage ou d'un stage

La Mission Locale accueille, au sein des Maisons de l'Emploi communautaires, les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. La participation financière de la CCPOM à ce dispositif constitue un engagement fort auprès des jeunes de notre territoire. Elle effectue tout au long de l'année des permanences sur chaque antenne existante.

Malgré ces dispositifs l'accès à l'emploi reste parfois difficile, ce qui accentue la précarité de certains publics : les jeunes et les femmes.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Poursuite de l'organisation de forums de l'emploi en partenariat avec « Pôle Emploi »,
- Réflexion sur la mise en place d'un accompagnement des chômeurs de longue durée (éventuellement par la mise en place du dispositif « zéro chômeur de longue durée »),
- Mise en place d'un chantier d'insertion pour l'entretien du « fil bleu » et espaces verts des parcs d'activités communautaires.

Favoriser l'accès au numérique



Il y a encore aujourd'hui de nombreux habitants de notre territoire qui se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. Pourtant, ils sont nombreux à se dire prêts à adopter ces nouvelles technologies.

L'ambition de la Communauté de Communes est de permettre à ces citoyens de se former à l'usage du numérique afin de garantir l'accès de tous aux services publics.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Développer la mise en place des espaces numériques dans les Maisons « France Service » avec l'intervention d'un conseiller numérique qui accompagnera les usagers afin de les aider à maîtriser les bases du numérique et à prendre en main l'outil numérique.

**Promouvoir des
services publics
innovants, facilement
accessibles pour tous
et en tous lieux**



France Services

Proche de vous au quotidien

Face à la réorganisation des services publics et la fermeture de certains lieux d'accueil qui en découle, la nécessité de mutualiser ces différents services au sein d'un même espace est apparue afin de pouvoir en assurer une présence sur tout le territoire.

C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence « Maisons de services au publics ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence la Communauté a engagé le maillage du territoire en décidant de créer une « France Services » sur 3 sites du territoire : Rombas, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Labellisée depuis juillet 2021, cette « France services » permet :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents,
 - Une plus grande simplicité des démarches en regroupant en un même lieu divers opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet,
 - Une qualité de service renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents,
 - La création d'espaces numériques.
- Mettre en place des espaces numériques dans les maisons « France Service » avec l'intervention d'un conseiller numérique qui accompagnera les usagers afin de les aider à maîtriser les bases du numérique et à prendre en main l'outil numérique.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Assurer le fonctionnement des 3 « France Services »,
- Mettre en place des espaces numériques dans les maisons « France Service » avec l'intervention d'un conseiller numérique qui accompagnera les usagers afin de les aider à maîtriser les bases du numérique et à prendre en main l'outil numérique,
- Poursuivre le maillage du territoire en créant une nouvelle antenne « France Services » à Marange-Silvange afin de desservir les Communes de Bronvaux, Marange-Silvange et Pierrevillers.

**Mettre en
oeuvre la
compétence
mobilité**



Un contexte historique, une organisation territoriale et un relief qui ont favorisé l'utilisation de la voiture comme principal mode de déplacement et le développement de l'autosolisme

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est marqué par un passé industriel fort qui a laissé derrière lui des surfaces importantes de friches industrielles et bâtementaires générant des dents creuses dans le maillage territorial.

Un vieillissement de la population est également constaté sur les vingt dernières années (+50%).

Les transports en commun sont peu utilisés et peu attractifs. Les trois gares présentes sur le territoire sont délaissées au profit des gares mieux desservies d'Hagondange et de Maizières les Metz situées sur le territoire de la Communauté de Communes de Rives de Moselle.

Le système vélo est peu développé bien que des investissements importants concernant les liaisons douces aient été effectués au cours des dernières années (aménagement du fil bleu de l'Orne en lien avec la Communauté de Communes des Rives de Moselle) pour favoriser la pratique cyclable de loisir.

Dans ce contexte, l'utilisation de la voiture est devenue le principal mode de déplacement pour les distances supérieures à 1 km (66% des déplacements sont effectués en voiture).

Un territoire en mutation qui souhaite développer une offre de mobilité adaptée à tous

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle est actuellement en pleine mutation. Des projets de requalification sont en cours sur les friches qui ont vocation à devenir des pôles d'attractivité importants du territoire à l'instar du projet des Portes de l'Orne. Le pôle thermal, site touristique important, fait également l'objet d'un réaménagement dans le cadre d'un projet porté par la SPL « Destination Amnéville ».

Pour poursuivre dans cette dynamique, la collectivité a souhaité questionner et revoir l'ensemble du système mobilité présent sur son territoire et proposer à sa population une offre plus adaptée à ses besoins, tournée vers de nouveaux modes de déplacement et offrant une solution de mobilité à tous.

Ainsi, par décision du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2021, la CCPOM a acquis la compétence mobilité et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire depuis le 1er juillet 2021, conformément à la possibilité offerte par la loi d'orientation des mobilités (LOM) en date du 24 décembre 2019.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Elaboration d'un schéma de mobilité simplifié afin de connaître la pratique actuelle sur son territoire, les différents acteurs de la mobilité et les possibilités d'actions à mettre en place (parmi les actions phares une place importante sera réservée aux modes de déplacement actifs).
- Achèvement de la piste cyclable qui permettra de relier Marange-Silvange à la Cité des Loisirs d'Amnéville,
- Elaboration d'un schéma directeur cyclable qui permettra de définir les principales actions et investissements en matière d'aménagements cyclables au cours des prochaines années.
- Incitation des habitants à l'acquisition de vélos en pérennisant le dispositif d'aide pour l'acquisition de vélos (traditionnels ou à assistance électrique),
- développement de projets tels que des ateliers de réparation de vélos,
- développement de la culture du covoiturage en aménageant des aires de co-voiturage en partenariat avec les « grandes surfaces commerciales »,
- encouragement à l'utilisation de véhicules plus propres. Dans ce cadre, il conviendra d'achever l'étude engagée en 2022 en vue de déterminer les besoins en infrastructures de recharge de véhicules électriques ouverts au public et, en fonction des conclusions de cette étude, début du déploiement de ces infrastructures.
- Développer, en liaison avec Metz-Métropole, une offre de transport en commun et étudier la possibilité de développer d'autres offres pour répondre aux besoins du territoire.

**FAVORISER LE
DEVELOPPEMENT
D'UNE OFFRE
D'HABITAT
DURABLE**



La Communauté de Communes a révisé et adopté son 3ème Programme Local de l'Habitat en 2020.

Ce document stratégique reflète les choix portés par l'intercommunalité dans sa volonté d'offrir à ses habitants des réponses dans le domaine du logement en adéquation avec leurs besoins.

Les orientations et actions définies dans le document ont pour objectif de répondre aux enjeux essentiels du territoire :

**Mettre en oeuvre une
politique d'habitat adapté
aux besoins de l'ensemble
des habitants (jeunes,
seniors, personnes
seules...)**



Maitriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière

Pour maintenir sa croissance et répondre aux besoins des ménages, la Communauté de Communes encourage et accompagne la construction de nouveaux logements dans le respect des objectifs fixés par le SCoTAM. Afin de limiter la consommation foncière tout en proposant un cadre de vie de qualité, la production en renouvellement urbain, le développement de produits-logements innovants ainsi qu'un travail sur les densités et les formes urbaines seront privilégiés. Pour identifier des gisements fonciers intéressants à maîtriser, la Communauté de Communes engagera une véritable politique foncière.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Pérennisation des aides (aide au surcoût foncier, garanties d'emprunts ...) destinées à encourager les bailleurs sociaux à réaliser des opérations nouvelles sur le territoire, notamment dans les communes déficitaires au regard des dispositions de la loi « SRU »,
- Accompagnement des communes afin de les inciter, à l'occasion de la révision de leur PLU, à favoriser les opérations en renouvellement urbain, le développement de produits-logements innovants ainsi qu'à engager une réflexion sur les densités et les formes urbaines,
- Mise en œuvre, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est, d'une politique foncière afin d'identifier des gisements fonciers intéressants à maîtriser,

Répondre aux besoins des publics spécifiques

Certains publics, par leur âge, leur parcours de vie, leur mode de vie nécessitent des besoins en logements spécifiques. Ce volet concerne les personnes âgées en perte d'autonomie, personnes non valides et handicapées, jeunes décohabitant, ménages précarisés, gens du voyage. Il vise à répondre à ces besoins particuliers et à proposer des réponses en logements qui soient adaptés. La Communauté de Communes vérifiera entre autres l'opportunité de créer une structure spécifique à caractère social (logement accompagné) pour permettre à ces publics d'accéder à une réponse logement appropriée ou l'opportunité d'expérimenter le développement de nouvelles formes d'habiter : habitat inclusif, habitat regroupé, habitat alternatif, habitat intergénérationnel.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Poursuivre le partenariat engagé avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) afin de mettre en œuvre des actions en direction des jeunes,
- Pérenniser et développer le dispositif mis en place pour permettre aux jeunes d'accéder à leur 1^{er} logement,
- Engager la réflexion en vue de la création d'une structure spécifique à caractère social (logement accompagné),
- Permettre, par l'intermédiaire de la contribution financière qu'elle verse au « Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage », à la Communauté de Communes de satisfaire aux obligations qui sont imposées par le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage » qui préconise :
 - La création de 40 à 60 places pour les besoins en aires d'accueil,
 - La réalisation d'une aire de 150 places sur l'une des 2 Communautés de Communes (CCPOM et CCRM) pour répondre au besoin des flux de passage (aire de grand passage).

**Intensifier la renovation des
logements anciens pour les
rendre plus attractifs**



Maitriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière

La Communauté de Communes poursuit les efforts menés pour continuer à améliorer le parc de logements existants tout en valorisant le cadre de vie. L'objectif est de rendre le parc plus attractif, en renforçant les dispositifs existants et en les complétant par des nouveaux.

La Communauté de Communes continue de faire de la lutte contre la précarité énergétique une de ses priorités. La CCPOM mobilise les outils adéquats pour poursuivre son action en faveur de l'amélioration du parc privé en pérennisant et en accentuant les dispositions concernant la performance énergétique des logements (OPAH, aide à la rénovation énergétique, ...).

Une étude centres-bourgs pourrait être lancée avec pour objectif de renforcer l'attractivité des centres anciens par des actions corrélés sur les volets commerces et logements.

Les actions menées sur le parc de logements concerneront également la résorption de la vacance, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la prévention des copropriétés fragiles, le soutien à la réhabilitation du parc public.

Actions à mettre en œuvre en 2023 :

- Rendre plus incitatives les aides destinées à encourager la rénovation des logements anciens afin de les rendre plus attractifs et économes en énergie,
- Résorption de la vacance,
- Mise en œuvre de dispositifs permettant de lutter contre l'habitat indigne et dégradé,
- Mise en œuvre d'un dispositif de prévention des copropriétés fragiles.

LES MOYENS FINANCIERS A METTRE EN OEUVRE



Le budget primitif 2023 devra être construit, sans augmentation de la fiscalité, avec les même objectifs de rigueur que ceux qui ont prévalu depuis la création de la Communauté de Communes et en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires, à savoir :

- ▶ **Contenir l'évolution des charges de fonctionnement (à périmètre constant) à un niveau inférieur à celui de l'inflation,**
- ▶ **Maîtriser l'évolution de la masse salariale malgré différentes réformes impulsées par le Gouvernement et l'évolution inévitable due à la revalorisation (GVT) et l'accroissement des compétences de la CCPOM.**
- ▶ **Valoriser l'autofinancement afin de maintenir un taux d'épargne suffisant pour financer les investissements,**
- ▶ **Maîtriser la dette qui affiche aujourd'hui une dette par habitant inférieure à la moyenne de la strate démographique à laquelle appartient la CCPOM,**
- ▶ **Mettre en œuvre la tranche annuelle 2023 du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) adopté dans le cadre de l'élaboration du « Projet de territoire 2023/2028 »,**
- ▶ **Inscrire l'élaboration du budget dans le cadre d'un partenariat le plus large possible, en mobilisant toutes les sources de financement tant à l'échelle européenne que nationale, régionale et départementale (Contrat de Plan Etat/Région, Fonds Européens, Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, Ambition Moselle, etc...),**
- ▶ **Elaborer le budget dans le respect du pacte financier et fiscal qui a été élaboré entre la Communauté de Communes et ses communes membres.**